



PLU
PLAN LOCAL
D'URBANISME

ALLAUCH

RÉVISION N°2
APPROUVEE le : 22.03.13



REVISION N°1

Approuvée le : 29 juin 2012

TRAITEMENT DES
DECHETS

6.2.3

COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER
BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

ORGEKO



FILIERES D'ELIMINATION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Commune d'ALLAUCH

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été créée par arrêté préfectoral le 7 juillet 2000. Le transfert des compétences que la loi lui attribue a été effectif **le 1^{er} janvier 2001**. Parmi ces compétences, figure celle d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de ses 18 communes membres. Elle exerce l'intégralité de la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, à savoir : la collecte, le transfert, le prétraitement et le traitement.

1- La collecte des ordures ménagères et assimilés

Elle concerne les déchets collectés lors du ramassage de la poubelle traditionnelle (6 jours de collecte par semaine dans le centre-ville d'Allauch et 5 jours par semaine en périphérie), non pris en charge dans le cadre de la collecte sélective.

Les encombrants, quand à eux, sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères et nécessitent donc un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels, tels que des biens d'équipement ménagers usagés ou du mobilier.

La collecte des déchets ménagers et assimilables, ainsi que la propreté de la voirie nécessitent une conteneurisation individuelle ou collective (postes fixes). La conteneurisation individuelle est choisie systématiquement, lorsqu'elle est techniquement possible. La commune d'Allauch dispose d'un parc de 3 531 bacs individuels et 186 postes fixes pour la collecte traditionnelle.

En 2011, 7 033 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur la commune, soit 376 kg/an/hab.

La fraction résiduelle des déchets ménagers diminue chaque année du fait du développement des collectes sélectives, qui détournent un gisement de plus en plus conséquent.

2- Les collectes sélectives

Un système de collecte multi flux a été mis en place, pour permettre la récupération des déchets ménagers recyclables ou valorisables.

La collecte des déchets recyclables se fait en porte à porte ou en points d'apports volontaires (colonnes). Ce service est accompagné d'un réseau de déchèteries où les habitants peuvent déposer des déchets ménagers occasionnels.

Il n'existe pas une, mais des collectes sélectives spécifiques à chaque famille de déchets, l'objectif étant de soustraire au gisement des déchets produits par les habitants de MPM, ceux pouvant être recyclés ou valorisés.

Depuis fin 2002, des arrondissements de Marseille et des communes sont raccordés au système de collecte sélective de matériaux secs recyclables, mis en place par la collectivité. La commune d'Allauch est raccordée à la collecte sélective en point d'apport volontaire pour le Verre, les Journaux/Revue/Magazines et les Emballages ménagers et en porte à porte depuis juillet 2010 pour 66% des habitants. La commune d'Allauch dispose d'un parc de 77 colonnes d'apport volontaire implantées sur son territoire et de 3 365 bacs de porte à porte.

Globalement, la collecte sélective en porte à porte et en points d'apport volontaire a permis de recycler ou valoriser 92 % des déchets ménagers recyclables collectés sur la commune d'Allauch.

La collecte sélective en porte à porte

La collecte sélective en porte à porte (PàP) consiste à collecter séparément les déchets recyclables secs de nos poubelles. Il s'agit des emballages plastiques, des briques alimentaires, des cartonnettes, des boîtes de conserve et du papier (revues, journaux, magazines...).

En 2011, la population raccordée à la commune d'Allauch a généré 308 tonnes de déchets collectés en porte à porte, soit 25 kg par habitant raccordé.

Le service de collecte des bacs jaunes repose sur une participation active des ménages, qui doivent effectuer un tri de leurs déchets en amont. Une tournée spéciale « bacs jaunes » est une fois par semaine.

La collecte en points d'apport volontaire

Elle vient soit pour desservir l'ensemble de la population d'une commune ou d'un arrondissement, soit en complément de la collecte sélective en porte à porte, quand celle-ci est techniquement difficile à mettre en place de façon systématique.

4 types de colonnes ont été mis en place sur une partie du territoire de MPM. Elles sont destinées à recevoir le verre, le papier (revues, journaux, magazines) et les emballages recyclables. Le ratio utilisé est de 1 point d'apport volontaire (PAV) pour 500 habitants.

La commune d'Allauch est équipée de ces points d'apport volontaire, qui ont permis la collecte de 614 tonnes de verre/papiers/emballages, soit un ratio de 33 kg/an/hab.

Compostage domestique

Dans le cadre de la réduction des déchets à la source, près de 600 composteurs domestiques ont été distribués sur la commune d'Allauch. Cette dotation a été accompagnée par une communication ciblée de réduction des déchets présentés à la collecte.

Les déchèteries

Les déchèteries sont des espaces aménagés, gardiennés et clôturés où les particuliers peuvent déposer gratuitement certains de leurs déchets en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Les déchets occasionnels, non collectés par les services classiques d'enlèvement des ordures ménagères et pouvant être déposés en déchèterie, sont de nature variée : encombrants, gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, bois et déchets ménagers spéciaux (huile de vidange, batteries, piles,...).

La commune d'Allauch ne dispose pas de déchèterie sur son territoire ; le site de Château-Gombert dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille, à proximité immédiate de la commune, étant utilisé par sa population.

3- Le traitement et l'élimination

Les déchets recyclables secs collectés sont envoyés soit directement chez un repreneur (pour le verre), soit vers des centres de tri (c'est le cas des emballages et du papier), où ils sont triés grâce à des installations spécialisées. Une fois le tri des déchets effectué, on obtient 6 catégories de déchets. Ces déchets, conditionnés sous forme de balles (plastique, acier, aluminium, ...), sont envoyés vers des filières agréées qui assurent leur recyclage.

Certains déchets non valorisables (appelés refus), sont envoyés en centre de traitement des déchets ultimes.

Les centres de stockage de déchets ultimes étant distants de plusieurs dizaines de kilomètres des lieux de collecte, les opérations de transfert se sont révélées être les plus adaptées à la situation de MPM. La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose de 4 centres de transferts des déchets ménagers en mélange.

En ce qui concerne les déchets de la commune d'Allauch, ils transitent par le Centre de transfert Nord de Marseille, avant d'être acheminés vers le centre de traitement multifilière implanté à Fos-sur-Mer. Sur ce site, un tri mécanique permet de récupérer des matériaux recyclables et d'isoler la partie fermentescible qui fera l'objet d'une valorisation organique (méthanisation/compostage), le reste des déchets entrant dans l'unité de valorisation énergétique (incinération).